



**HAL**  
open science

## Licence Langues étrangères appliquées

### Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Langues étrangères appliquées. 2017, Université d'Orléans. hceres-02027220

**HAL Id: hceres-02027220**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027220>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



## Rapport d'évaluation

### Licence Langues étrangères appliquées

Université d'Orléans

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

## Évaluation réalisée en 2016-2017

### sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sciences de l'homme et des sociétés

Établissement déposant : Université d'Orléans

Établissement(s) cohabilité(s) : /

## Présentation de la formation

La licence *Langues étrangères appliquées* (LEA) de l'université d'Orléans propose de former les étudiants à la maîtrise (orale et écrite) de deux langues étrangères (anglais et une autre langue : espagnol, allemand, chinois ou japonais), avec une application dans les domaines de l'économie, du droit, de la gestion et du commerce. Elle est organisée en six semestres, chacun délivrant 30 European Credit Transfer System (ECTS). La formation est dispensée en présentiel sur le campus d'Orléans et elle est également délocalisée sur le campus de Châteauroux.

Au cours des quatre premiers semestres, les enseignements sont organisés en système de majeure et de mineure. Le champ disciplinaire majeur est majoritairement constitué de cours de langue. Trois champs disciplinaires mineurs sont proposés : Matières d'application, Anglais, Espagnol. Au semestre cinq, la spécialisation peut être réalisée dans trois parcours au choix : 1/ *Langues, Affaires et Commerce International* ; 2/ *Traduction* ; 3/ *Français langue étrangère*.

Une période d'études à l'étranger est possible en troisième année. Un stage en entreprise, d'une durée minimale de huit semaines, doit être obligatoirement réalisé à l'issue de la troisième année de licence (L3), en France ou à l'étranger.

## Analyse

### Objectifs

La licence *Langues étrangères appliquées* affiche des objectifs compatibles avec d'autres formations du même type : maîtrise de deux langues vivantes étrangères, couplée à l'acquisition d'une formation en droit, économie et gestion. La particularité de la formation, dont elle tire la majeure partie de sa force et de son originalité, est l'ouverture aux langues orientales que sont le japonais et le chinois. Une autre particularité est l'existence d'une convention avec l'université allemande de Siegen, particularité qui n'est pas fortement mise en valeur dans le dossier d'autoévaluation. D'une manière générale, l'absence d'une fiche RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) rend la tâche difficile à qui veut s'y retrouver dans les options et les possibilités, réelles, offertes par cette formation. La déclinaison scientifique et professionnelle de ces objectifs reste très générale et peu développée. La présentation des compétences acquises au terme de la licence est toutefois claire et cohérente avec les intitulés des spécialisations proposées dans la formation. Les métiers visés sont les métiers de la traduction, le professorat des écoles, ou le métier de commercial export pour le parcours langues, affaires et commerce international. Néanmoins, c'est avant tout le bassin d'emploi local qui est visé, la région d'Orléans comportant de nombreuses plates-formes logistiques.

### Organisation

La licence LEA est composée de six semestres. Pendant les semestres 1, 2, 3 et 4, tous les étudiants suivent deux types d'enseignements. D'abord, au sein d'un champ disciplinaire majeur, chaque étudiant suit principalement des cours de langue : anglais et langue B (espagnol, allemand, chinois ou japonais). En outre, dès la première année de licence (L1), l'étudiant choisit un champ disciplinaire mineur parmi trois : mineure matières d'application (l'étudiant suit alors des cours relevant de disciplines d'application, ainsi que d'une unité d'enseignement (UE) dite d'ouverture), mineure Anglais, mineure Espagnol. Cette organisation soulève quelques remarques au regard des objectifs fixés par la formation. D'abord, la proposition de deux mineures en langue ne paraît pas compatible avec le projet et les objectifs d'une licence LEA, dans la mesure où les étudiants ne se verront proposer aucune discipline d'application. Ainsi, l'étudiant qui s'inscrit en LEA n'a, en réalité, pas de vrai choix de mineure s'ils sont logiques avec leur choix de formation. On comprend cependant qu'il s'agit de multiplier les passerelles et les possibilités de réorientation, et d'éviter ainsi aux étudiants de perdre de nombreuses années à façonner un choix définitif, ce qu'il convient de saluer. Ensuite, le volume horaire de la mineure matière d'application semble faible pour atteindre l'objectif d'une formation solide en droit, économie et gestion annoncé. Il ne représente que 60 heures à 72 heures au cours des quatre premiers semestres sur un volume de 226 heures à 250 heures de cours selon les semestres.

La spécialisation arrive au semestre cinq. On note une grande diversité de parcours proposés : 1/ *Langues, Affaires et Commerce International* ; 2/ *Traduction* ; 3/ *Français langue étrangère*. Les programmes de cours sont globalement cohérents, toutefois le volume horaire dédié aux spécialisations mérite d'être clarifié pour le parcours 1 et renforcé pour les parcours 2 et 3. Pour le parcours 1, 72 heures de cours sont dédiées au commerce international et 72 heures à la géographie. Le programme de cette dernière unité d'enseignement (UE) n'étant pas communiqué, il est difficile de s'assurer de sa pertinence et de sa cohérence par rapport à la logique de spécialisation. Pour les parcours 2 et 3, 90 heures de spécialisation sur 216 à 234 heures de cours sont proposées par semestre. Cela semble peu pour atteindre l'objectif annoncé de spécialisation.

La formation de licence est dispensée à Orléans et elle est délocalisée à Châteauroux. Cette délocalisation semble avoir été dictée par les choix de langue B : le japonais est proposé à Orléans et le chinois à Châteauroux. Les informations dans ce domaine manquent cependant de précision. En effet, le document rempli par les responsables de la formation établit que la mention est délocalisée à Châteauroux, alors que le livret de l'étudiant évoque la possibilité de suivre la formation à Châteauroux. Il est donc difficile de déterminer si les cours sont dédoublés, ou si des étudiants souhaitant s'inscrire en langues étrangères appliquées doivent obligatoirement se tourner vers Châteauroux plutôt que vers Orléans. De même, s'il est question d'assurer la coordination pédagogique entre les deux lieux, rien n'est dit des manières concrètes pour les étudiants de naviguer entre les différents sites, ni de leur degré d'obligation à se délocaliser pour suivre certains enseignements.

### Positionnement dans l'environnement

La présentation du positionnement de la formation dans son environnement est partiellement réalisée.

Au plan régional, on apprend qu'une licence LEA est présente dans quatre autres villes : Limoges, Poitiers, La Rochelle et Tours. Au-delà de la distinction apportée visiblement par les langues B, il est regrettable que les différences et les complémentarités entre ces licences ne soient pas explicitées dans le dossier. Il est uniquement fait mention de la spécificité apportée par les mineures, sans que cela ne soit détaillé. Cette formation joue par ailleurs la carte des passerelles et des réorientations multiples, évoquées plus haut. Cette possibilité, qui tire parti des multiples panachages permis par le système majeure/mineure, offre un confort indispensable aux étudiants, mais n'est pas sans s'accompagner d'une certaine redondance entre les contenus de diverses formations.

L'ancrage de la formation dans le territoire socio-économique est très peu développé. La formation semble bien positionnée par rapport aux entreprises locales, qui y recrutent de nombreux stagiaires, mais aucune liste d'entreprises n'est fournie (trois entreprises sont citées), pas plus que des statistiques d'insertion. La liste des stages réalisés de 2010-2011 à 2013-2014 est communiquée en annexe, mais elle est livrée sans aucune analyse sur le type d'entreprise accueillant les stagiaires. C'est dommage puisque que le côté applicatif de la licence constitue l'une de ses spécificités de la formation et qu'à ce titre le lien avec les entreprises est important.

Au plan international, la formation possède des accords avec des universités en Europe et hors Europe, ce qui lui permet de bénéficier de places pour des semestres d'études à l'étranger pour ses étudiants et d'accueillir des étudiants étrangers. L'environnement scientifique (laboratoires, écoles doctorales) de la formation est totalement absent du dossier.

### Equipe pédagogique

Le dossier présente une équipe de formation, dont le rôle exact n'est pas mentionné, et une équipe pédagogique, au sujet de laquelle il manque des informations.

On peut penser que l'équipe de formation pilote la licence. Elle est composée de 25 personnes, dont un membre de l'administration et deux représentants des étudiants. Pour autant, le dossier ne donne aucune information sur la manière dont le pilotage opérationnel de la formation a lieu (responsabilités des uns et des autres, animation pédagogique de chaque année de licence, nature et fréquence des réunions avec l'équipe, etc.). Il est uniquement fait mention d'un responsable de licence et d'un directeur des études dans la présentation du dossier. Par ailleurs, le département de LEA est cité à plusieurs reprises dans le dossier, mais son rôle exact n'est pas développé.

<p>S'agissant de l'équipe pédagogique, elle est composée de 52 enseignants : 14 enseignants-chercheurs (3 professeurs des universités (PR), dix maîtres de conférences (MCF) et un doctorant, en 11ème, 12ème, 14ème et 15ème sections du Conseil National des Universités), six professeurs certifiés, cinq professeurs agrégés, cinq lecteurs et vingt-trois vacataires. La plupart des disciplines présentes dans la formation est représentée, à l'exception du chinois, ce qui est surprenant.</p> <p>Le nombre d'intervenants professionnels ne peut pas être établi, puisque l'activité principale des vacataires n'a pas été renseignée. Il est donc difficile de statuer sur l'équilibre de cette équipe.</p> <p>Il est difficile également d'analyser la répartition des heures d'enseignement entre enseignants vacataires et enseignants permanents, puisque les volumes horaires assurés n'ont pas été fournis.</p>
<b>Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études</b>
<p>Les informations communiquées par le dossier sont très partielles. Les effectifs sont importants en première année de licence (L1) et suivent une pente plutôt ascendante (338 en 2011-2012, 287 en 2012-2013, 342 en 2013-2014, 356 en 2014-2015). Ils ont connu une légère augmentation en troisième année de licence (L3) ces deux dernières années seulement (138 en 2011-2012, 119 en 2012-2013, 157 en 2013-2014, 156 en 2014-2015). En revanche, le taux d'échec ou d'abandon à l'issue de la première année de licence (L1) est préoccupant si l'on considère le nombre d'inscrits en deuxième année de licence (L2) : près de la moitié de la promotion de première année de licence (L1) seulement. Plusieurs causes sont avancées dans le dossier (dont une mauvaise orientation, ce qui est difficilement discutable), sans que des chiffres ne soient associés et des solutions proposées. Ainsi, entre la première et la troisième année de licence, le nombre d'inscrits est divisé par deux voire trois selon les années, ce qui est assez significatif, surtout en regard des multiples possibilités offertes pour compenser les effets d'une mauvaise orientation (majeure/mineure, parcours en troisième année).</p> <p>Le tableau d'insertion professionnelle n'est que partiellement rempli. 75 % de la promotion de 2014 semble avoir poursuivi en master, ce qui est logique pour ce type de formation. S'agissant de l'insertion professionnelle, on peut noter positivement que l'UFR réalise des enquêtes systématiques sur le devenir des diplômés depuis 2013-2014. Cependant, les résultats communiqués dans le dossier sont très succincts. Selon cette enquête, l'insertion professionnelle des étudiants ne poursuivant pas en master s'est faite dans la fonction publique (34 % des répondants) et dans le secteur des services ou du commerce. Les métiers ne sont pas indiqués. Aucun résultat par parcours de spécialisation n'est fourni.</p>
<b>Place de la recherche</b>
<p>Le dossier n'aborde pas la question de la place de la recherche dans la formation. Dans le programme de licence, il n'est pas mentionné d'initiation à la recherche. Cela constitue un point négatif du dossier, attendu que la majorité des étudiants poursuit ses études en master et alors même que l'équipe pédagogique comprend quatorze enseignants-chercheurs capables de proposer un tel enseignement. Vu le taux de poursuite d'études en master évoqué, et même si l'on ne fait pas de distinction entre master recherche et master professionnalisant, cela est pour le moins gênant.</p>
<b>Place de la professionnalisation</b>
<p>La licence LEA affiche une volonté de professionnalisation, qui mérite d'être soulignée. Elle nécessite toutefois quelques ajustements pour être réellement opérationnelle.</p> <p>D'abord, les compétences acquises au terme de chaque parcours (en troisième année de licence (L3) sont claires, complètes et cohérentes par rapport aux spécialisations proposées. Un Projet Professionnel Personnel de l'Étudiant (PPPE) accompagne les étudiants dans la définition et la construction de leur projet professionnel. Un stage obligatoire en entreprise complète la formation en L3.</p> <p>En revanche, les liens avec le milieu socio-économique ne sont pas développés. Ils sont cités à plusieurs reprises, mais aucune liste d'entreprises partenaires n'est fournie, ni aucune action concrète mentionnée (du type forum avec les entreprises). On note également l'absence d'un conseil de perfectionnement au sein duquel les professionnels pourraient s'exprimer sur la formation. On s'appuie beaucoup sur la présence de professionnels parmi l'équipe enseignante, notamment pour les matières d'application, sans s'interroger sur leur rôle ni se demander si leur simple présence suffit à préparer les étudiants au monde professionnel d'aujourd'hui. On ne connaît pas non plus les cours qu'ils dispensent. Il manque également une réflexion sur les métiers qui pourraient être occupés par les étudiants à la sortie de la licence. La fiche Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) n'a pas été communiquée.</p>
<b>Place des projets et des stages</b>
<p>La place pour les projets et les stages est limitée dans la formation.</p> <p>Peu de projets sont mentionnés (uniquement en troisième année de licence (L3) dans le cadre d'une seule unité d'enseignement (UE). A ce niveau, une remarque alarmante fait état d'un manque de moyens pour assurer le suivi des projets en troisième année de licence.</p> <p>Un stage obligatoire d'une durée minimale de huit semaines est positionné au semestre six, ce qui est logique pour</p>

permettre une mise en pratique des connaissances et des compétences acquises au terme de la formation et lors de la spécialisation. Il peut être réalisé en France ou à l'étranger. Il fait l'objet d'une politique d'encouragement par un système de bourses dont certaines sont proposées par la région. Le stagiaire est suivi par un tuteur en entreprise et à l'université. Il fera l'objet d'un rapport et donnera lieu à une soutenance. En revanche, il est crédité seulement de deux European credits transfer system (ECTS), ce qui ne le valorise pas réellement au sein de la formation.

**Place de l'international**

La place de l'international au sein de la licence LEA est très contrastée. Si la mobilité entrante est globalement positive, la mobilité sortante est un aspect très négatif de la formation.

S'agissant de la mobilité entrante, la formation accueille des étudiants étrangers en nombre croissant (55 en 2011-2012, 70 en 2012-2013, 58 en 2013-2014 et 82 en 2014-2015), dont la provenance géographique est variée, avec toutefois une majorité d'étudiants en provenance d'Afrique et du Maghreb (45 en 2015-2016). Il aurait été intéressant de savoir quel(s) semestre(s) de licence suivent ces étudiants et combien de temps ils restent.

S'agissant de la mobilité sortante, elle est très faible pour une formation en langues : entre 14 et 21 étudiants par an entre 2011 et 2016, dont on ne sait pas s'ils partent un ou deux semestres. Deux remarques complémentaires peuvent être faites. D'abord, sur le nombre de mobilités offertes. Le département LEA ne dispose que de 60 places dans le cadre du programme European Region Action Scheme for the Mobility of University Students (ERASMUS) + (22 accords dans sept pays européens), alors qu'il y'avait 156 inscrits en troisième année de licence (L3) en 2014-2015. Il est important d'augmenter le nombre d'universités partenaires. Par ailleurs, le dossier ne mentionne que des mobilités ERASMUS alors que des accords existent hors Europe (Japon, Etats-Unis, etc.).

La deuxième remarque porte sur le nombre de mobilités réalisées : le nombre de places offertes est faible (60 places) et pourtant elles ne sont pas pourvues. Il est important d'en comprendre les raisons, pour des étudiants dont l'objectif est de maîtriser deux langues étrangères.

On peut se demander si la réalisation de la mobilité en L3, en même temps que la spécialisation de l'étudiant, constitue un frein.

On trouve dans les annexes un accord de coopération (et son avenant), réalisé avec une université allemande en vue de la mise en place d'un cursus franco-allemand menant à un double diplôme au terme de la licence.

On peut regretter qu'il ne soit fait aucune mention de cet accord dans le dossier, car cela constitue un point fort de la formation.

Par ailleurs, on peut s'étonner qu'aucune certification en langues ne soit mentionnée dans le dossier.

**Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite**

Beaucoup d'informations manquent pour analyser ce point.

Aucune information n'est communiquée sur les procédures de recrutement à l'entrée, en première année de licence (L1).

Des passerelles existent avec d'autres mentions de licence au sein du même domaine (licences *Lettres langues cultures étrangères et régionales* anglais ou espagnol), permettant ainsi la réorientation de l'étudiant. Cependant, le dossier n'en précise pas les conditions.

L'étudiant a également la possibilité de changer de champ disciplinaire mineur, mais les conditions ne sont pas claires.

Enfin, des étudiants titulaires d'un Brevet de technicien supérieur (BTS) en Commerce International ou d'un Diplôme universitaire de technologie (DUT), ainsi que des étudiants venant de la licence de *Droit, Economie ou Gestion* peuvent intégrer la licence LEA sous conditions. Les modalités de leur recrutement ne sont pas précisées.

Aucun dispositif d'aide à la réussite n'est détaillé, malgré un taux d'abandon et d'échec important à l'issue de la première année de licence (L1). Sur cette question, les responsables déplorent la fin du plan réussite en licence, qui permettait de faire du contrôle continu un élément d'aide à la réussite, ce qui paraît parfaitement cohérent. Ce fonctionnement, qui porte apparemment ses fruits, est cependant menacé, à cause d'une hausse du nombre d'étudiants à moyens d'encadrement constants.

**Modalités d'enseignement et place du numérique**

L'alternance n'est pas proposée. Il n'est pas fait mention de formation continue ou de possibilité de validation des acquis de l'expérience (VAE). En revanche, des dispositifs pédagogiques sont prévus pour les étudiants handicapés et ceux qui bénéficient d'un régime spécial d'études.

La formation est dispensée en présentiel. Les usages du numérique se limitent au dépôt de documents de cours sur une plateforme nommé « CELENE ». Une salle d'autoformation a été proposée aux étudiants en 2012-2013, mais elle n'a pas été appréciée : il est regrettable que les raisons ne soient pas explicitées.

Les disciplines d'application peuvent être dispensées en langue étrangère, mais nous n'en connaissons pas la proportion. L'équilibre annoncé entre les cours de langue et les disciplines d'application n'est pas exact : l'informatique, la communication écrite et orale, le projet professionnel, ne devraient pas être comptabilisés comme disciplines d'application, mais comme disciplines transversales.

Une partie des cours d'informatique consiste à préparer les étudiants à la certification C2i (Certificat Informatique et Internet).

Evaluation des étudiants
Les étudiants sont évalués en contrôle continu, ce qui est parfaitement cohérent pour ce type de formation. Mais on n'en connaît pas les modalités (écrit, oral, dossier, etc.). Les règles de compensation suivent la réglementation. L'organisation des jurys d'examen n'est pas explicitée (constitution du jury, rôle, modalités de réunion).
Suivi de l'acquisition de compétences
Les compétences attendues à l'issue de la licence sont clairement affichées. En revanche, le suivi de leur acquisition n'est pas mentionné (par exemple à l'aide d'un portefeuille de compétences). Difficile donc d'évaluer si le suivi de l'acquisition de compétences existe dans la pratique, ou si tout reste à faire dans ce domaine. Le supplément au diplôme n'a pas été communiqué.
Suivi des diplômés
Malgré un tableau lacunaire, une analyse est proposée. Le suivi des diplômés est fait par la composante, grâce à la réalisation d'une étude annuelle, dont on ne connaît toutefois pas dans le détail les modalités pratiques de mise en œuvre et les taux de retours. Il n'est pas fait mention d'une étude réalisée par un quelconque observatoire.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
Deux procédures d'évaluation des enseignements coexistent : la première organisée par la composante (un questionnaire) et la seconde par les enseignants. Par ailleurs, des permanences sont organisées par la direction du département qui accueille les étudiants. Cependant, le dossier ne dit pas comment sont prises en compte les remarques des étudiants. Aucune information n'est apportée sur la présence d'un conseil de perfectionnement, qui paraît inexistant. La présente auto-évaluation a été réalisée partiellement seulement. De nombreuses informations sont manquantes.

## Conclusion de l'évaluation

### Points forts :

- Formation pluridisciplinaire mêlant langues et économie, droit, gestion, commerce et proposant trois spécialisations cohérentes en troisième année.
- Ouverture aux langues orientales (japonais et chinois). Effectifs importants et en augmentation.

### Points faibles :

- Dossier lacunaire : nombreuses informations manquantes, dont la fiche RNCP et le supplément au diplôme.
- Conseil de perfectionnement inexistant et globalement pilotage de la formation peu apparent.
- Faible mobilité sortante (en nombre de places et en nombre de mobilités réalisées)
- Caractère applicatif de la formation insuffisamment affirmé (deux mineures en langues, volume horaire insuffisant pour les disciplines d'application, liens faibles avec le milieu socio-professionnel).
- Perte d'effectif très forte et non expliquée entre la L1 et la L2.
- Aucune place pour la recherche.



### Avis global et recommandations :

La licence LEA de l'université d'Orléans est une formation pluridisciplinaire, qui mêle pendant trois années des enseignements en langues étrangères et en droit, économie, gestion, commerce afin de permettre aux étudiants de mettre leurs compétences au service des entreprises dans trois domaines différents, en fonction de la spécialisation choisie en troisième année de licence. Cependant, sur la base des éléments communiqués dans le dossier, un certain nombre d'ajustements devrait être réalisé pour que la licence atteigne ces objectifs qui paraissent pour l'instant fort ambitieux.

Il conviendrait d'organiser un réel pilotage de la formation, associant l'ensemble de l'équipe pédagogique. Des responsabilités devraient être définies et des réunions organisées. Des indicateurs devraient être mis en place pour identifier les dysfonctionnements et les corriger. A ce niveau, comprendre puis remédier à la perte d'étudiants entre la première année de licence (L1) et la deuxième année de licence (L2) serait un premier objectif. Cela va de pair également avec la mise en place d'un conseil de perfectionnement qui permettrait aux professionnels, ainsi qu'aux étudiants, de participer au devenir de la formation.

La place de l'international dans la formation devrait être renforcée. D'abord, par le développement de nouveaux accords avec des universités étrangères afin d'augmenter le nombre de places pour des semestres d'études en et hors Europe. Ensuite, en menant des actions d'incitation au départ auprès des étudiants. Cela amènerait peut-être à revoir le calendrier des départs.

Le caractère applicatif de la formation devrait être renforcé. Pour cela, il conviendrait de revoir le contenu des mineures proposées et également le volume d'heures réellement dédié aux matières d'application. Il faudrait par ailleurs davantage développer les liens avec le milieu socio-professionnel, que ce soit par le biais de rencontres avec les étudiants ou d'interventions en cours.

Enfin, une initiation à la recherche pourrait être introduite en troisième année de licence (L3) et les étudiants invités à des manifestations scientifiques organisées par les laboratoires des enseignants-chercheurs impliqués dans la formation.

# Observations de l'établissement

## Réponse à l'HCERES suite au retour sur l'auto-évaluation des formations de l'UFR LLSH, Université d'Orléans

(Résumé du débat au conseil d'UFR du 1<sup>er</sup> juin 2017)

Les responsables des formations ainsi que la direction de l'UFR Lettres, langues et sciences humaines ont pris connaissance du retour fait par les experts de l'HCERES sur les auto-évaluations des 11 formations concernées.

Sans entrer dans les détails, les commentaires de l'HCERES appellent une réponse succincte de notre part. Si les évaluations de certaines formations sont globalement positives, soulignant les points forts et l'originalité de l'offre de formation de notre UFR, d'autres laissent une impression plus contrastée.

Concernant les points faibles relevés par les experts, il convient de distinguer trois cas de figure :

*Premièrement*, il faut noter l'existence de quelques véritables faiblesses que – jouant sincèrement le jeu de l'auto-évaluation – les responsables de formation de notre UFR n'ont pas voulu dissimuler. Nous sommes cependant en train d'y remédier collectivement ce qui n'a pas été suffisamment souligné.

À titre d'exemple, consciente de l'importance de la mobilité internationale, l'UFR s'est appliquée non seulement à encourager mais à fortement inciter les départs à l'étranger en proposant depuis la rentrée 2015 – parmi d'autres mesures – des guides pédagogiques par filière qui présentent de façon détaillée les enseignements et les dispositifs d'aide pédagogique et administrative de nos universités partenaires en Europe, ce qui a permis d'augmenter les candidatures ERASMUS+ de 50 % en un an, tendance qui se poursuit cette année.

Autre exemple, l'UFR a organisé des « rencontres numériques » en 2016 pour dynamiser la formation par le numérique.

Depuis 2015, des groupes de réflexion réunissant responsables de formation et personnels administratifs se penchent régulièrement sur des questions pédagogiques telles que la formation continue, l'approche par compétences, l'évaluation des stages, la place de l'international, l'articulation entre la recherche et l'enseignement. Dans ces domaines, les pistes d'amélioration proposées dans les rapports de l'HCERES rejoignent des réflexions amorcées au sein de l'UFR depuis la rentrée 2015 mais qui ne sauraient pourtant toutes se traduire immédiatement par des changements de maquettes.

*Deuxièmement*, quant aux commentaires qui pointent le caractère « incomplet » des renseignements dans certaines parties des formulaires fournis, il nous semble qu'il y a parfois eu des malentendus ou des maladroites dans la présentation des formations : certains aspects paraissent tellement évidents qu'ils n'ont pas été mentionnés (l'existence d'une session 2 ou de dispositifs de réorientation par exemple). D'autres n'ont pas été nommés ou présentés correctement : des instances qui remplissent parfaitement le rôle d'un conseil de perfectionnement se réunissent régulièrement dans le cadre des différentes formations, sans qu'on leur ait donné le nom prévu dans l'arrêté du 22 janvier 2014.

*Troisièmement*, et ceci explique aussi l'existence de quelques lacunes dans les auto-évaluations, notamment en ce qui concerne les données relatives au taux d'échec ou d'abandon en première année de licence ou à l'insertion professionnelle de nos diplômés<sup>1</sup>, il convient de signaler que l'université d'Orléans et *a fortiori* l'UFR de Lettres, langues et sciences humaines souffrent d'un manque de moyens financiers et humains évident dans plusieurs domaines. Ainsi, l'Observatoire de la vie étudiante n'est pas en mesure de fournir les données demandées dans les dossiers d'auto-évaluation. L'établissement fait d'ailleurs allusion à ce problème dans le bilan le concernant.

Si la plupart des composantes peuvent pallier ce manque en effectuant leurs propres enquêtes, ceci s'avère très difficile à l'UFR Lettres, langues et sciences humaines qui est fortement sous-encadrée en termes de personnel BIATTS (29,5 postes pour environ 3000 étudiants en 2016). Notre UFR s'efforce cependant depuis 2014 de mener des enquêtes de suivi des étudiants et d'évaluation des formations avec les moyens du bord. Les collègues qui s'attellent à cette tâche sont formés en autodidactes.

C'est encore le manque de moyens qui empêche de mettre certaines recommandations des experts de l'HCERES en place, recommandations que nous approuvons pourtant sans réserve : des certifications C2i ou en langues étrangères sont certes gratuites pour les étudiants mais coûteuses pour l'établissement (à la rentrée 2016 l'établissement a fortement réduit la certification du CLES), pour ne donner qu'un exemple.

En somme, les dossiers d'auto-évaluation proposent une photographie sincère et critique de formations universitaires souffrant du manque de moyens à tous les niveaux sans toujours détailler les efforts faits pour assurer les chances de réussite de nos étudiants.

(Pour le résumé : T. Pughe, A. Delouis)

A Orléans le 22 juin 2017

Le Président de l'Université d'Orléans,

Ary BRUAND



---

<sup>1</sup> Le masculin est utilisé à titre générique et désigne aussi bien les hommes que les femmes.